

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis		Date d'insp	Date d'inspection			
LE CARREFOUR COMMUNAUTAIRE BEAUSOLEIL INC.	1158000		Le 01 mai	Le 01 mai 2024			
Nom de l'établissement			Numéro de	Numéro de téléphone			
Les Beaux Soleils			(506) 627-	(506) 627-4125			
Adresse							
300 Beaverbrook Road Miramichi NB E1V 1A1							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Rachelle Roy Arseneau M			Mentor en assurance de la qualité				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Rè		Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité			

Commentaires généraux

- -Visite à l'établissement pour une inspection de surveillance impromptue
- -Ratio est respecté durant la visite
- -L'orientation des enfants est faite de façon positive et constructive
- -Les jeux extérieurs se font deux fois par jour, si les conditions météorologiques le permettent
- -Le dîner ainsi que la collation sont servis aux enfants à des heures reconnues.
- -Le temps désigné à une période de jeux tranquilles se fait après le dîner.
- -L'environnement extérieur est sécuritaire et muni de barrières qui se referment à l'aide d'un loquet.
- -Le matériel offert aux enfants dans la zone de jeu extérieur est en quantité suffisante et varié, la surface de jeux est munie de plus d'une surface pour permettre différent type d'activité ajustée au niveau d'âge des enfants.
- -La zone de jeu extérieur offre aux enfants un espace de jeu sécuritaire
- Discussion auprès de la directrice de l'usage des annexes 11 -Formulaire de signalement de maladie possible ainsi que l'annexe 12 Formulaire de réintégration après exclusion et l'annexe 13 Avis de présence d'une maladie
- -Une lecture de l'annexe 14 « Rôle du parent, dans la gestion des maladies » sera fait pour valider que l'information qui s'y retrouve est également dans le manuel de l'exploitant
- Aucun produit nettoyant ne fut retrouvé à la portée des enfants durant la visite. Les produits toxiquesnettoyants étaient barrés sous clé.

Observations : Les enfants sont allés jouer dehors deux fois au courant de la journée. Une partie du groupe sont allés visiter l'école en matinée, durant l'heure de sieste les enfants ont fait de la peinture avec leurs mains. La documentation et planification dans la salle de classe démontre l'intérêt et les succès des enfants.

original signé par		
Rachelle Roy Arseneau	Le 01 mai 2024	
Signature de la personne responsable de la délivrance de	Date	
permis		

original signé par			
Alda Poirier	Le 01 mai 2024		
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date		